

Audience du 07.12.2011	Notes d'audience - Troisième Chambre Correctionnelle Affaire n° 10/00611 Audience du 3 Novembre 2011 et suivants
------------------------	--

Audience ouverte à 14 heures.

Le Président invoque les courriers de M. DELGA et de Mme ALENGRIN.

Le Président : l'examen des documents remis hier soir en fin d'audience par la défense signés par M. LEFEVBRE et M. LIBOUTON met en évidence que des expériences de cratérisation ont été réalisées d'avril 2010 à juillet 2011 ; les examens donnent lieu à un rapport remis hier soir et la Cour souhaite connaître la position des parties sur ces éléments ;

LE MINISTÈRE PUBLIC a été entendu en ses réquisitions ;

Me CARRERE : cette façon de procéder n'est pas une découverte, cela s'est passé de la même façon en première instance. On doit s'adapter, il y a une réelle volonté de déstabiliser l'audience. C'est une stratégie d'évitement. Je fais confiance à la Cour.

Me BISSEUIL se réserve le droit de déposer des conclusions écrites, car il n'est pas certain que le fait de reculer l'audience règle le problème du contradictoire et de l'égalité des armes.

Me LEGUEVAQUES cite l'arrêt de la CDEH du 16 février 2000 (FITT contre ROYAUME UNI).

Me FORGET : la loyauté des débats contraint à modifier le calendrier, le contradictoire doit être réel.

Me SOULEZ-LARIVIERE : le fait de céder à une invitation de la Cour se traduit par des complications, cela va conduire la défense à ne plus communiquer. Compte tenu des exigences, la défense se pose la question : va t-elle continuer à participer à ce procès ? On ne participera pas à des débats viciés contraints à un débat démocratique. Si la communication de pièces conduit à des incidents de procédure, la défense ne communiquera plus de pièces.

Me MONFERRAN : on ne parle pas des faits lorsqu'on parle de communication de pièces.

Me LEVY : la stratégie de rupture de la défense qui est de sa responsabilité et menacer la Cour de désert, qu'est-ce que cela signifie ? La position des parties civiles n'est pas excessive. Il n'y a pas d'obstruction à ce que des documents soient remis à la Cour, il s'agit de demander le vrai respect du contradictoire. Il convient de rappeler que lorsque la défense entend déposer un document, il est normal qu'il y ait des temps nécessaires. Si le chantage de la défense est de désert, cela sera sa stratégie et elle en assumera la conséquence.

Me SOULEZ-LARIVIERE : la défense ne veut pas aborder le fond et on veut imposer à la Cour un code de procédure pénale nouveau.

Me BONNARD : le respect du contradictoire certes, le respect des droits de la défense d'abord.

Me COURREGÉ : la situation est la même pour eux lorsque M. BERGUES a déposé des diapos dont ils n'ont pas eu connaissance.

Audience suspendue à 14 h 36 - reprise à 14 h 46

Le Président indique que les auditions de ce jour sont maintenues, M. BERGUES sera entendu le 16 janvier 2012 étant précisé qu'il doit avoir connaissance des rapports de M. LIBOUTON et M. LEFEBVRE.

Demain ne seront entendus que Mme DESSACS et M. LEFEBVRE, si son audition n'est pas terminée, le débat contradictoire prévu n'est pas maintenu.

Audition de M. VAN SCHENDEL :

Projection d'un power point.

Conclusion :

- une seule explosion dans le bâtiment 221 par détonation du tas de nitrates déclassés du 221 ;
- amorçage dans le tas du 221 disposé dans le box contre le muret en béton.
- propagation d'Est en Ouest,

Me TOPALOFF : relevé de M. SOMPAYRAC qui positionne les tas dans les bâtiments 221 222 et 223. Comment avez-vous positionné les tas ?

M. VAN SCHENDEL : on a une densité de matière plus importante dans le tas principal donc moins de matières qui détonnent dans le box.

Me TOPALOFF : à quoi correspond le point le plus profond du cratère ?

M. VAN SCHENDEL : c'est une zone assez longue qui correspond à la verticale du tas principal. Le barycentre se situe au milieu mais ce n'est pas forcément le point d'initiation. Cela correspond à la masse qui a détonné.

Me TOPALOFF : c'est le point à la surface où il y avait plus de nitrates ?

M. VAN SCHENDEL : non le tas est homogène ça se situe au milieu. La charge est plus longue qui correspond à la masse qui a détonné.

Me TOPALOFF : là où il y a 11 tonnes, le cratère est moins profond que sous le tas principal ?

M. VAN SCHENDEL : c'est profond mais moins que le reste.

Me CASERO : forme cruciforme à 3 branches. Le sol du box a été refait en 96 et 97 est ce que cela peut configurer le cratère ?

M. VAN SCHENDEL : le nitrate d'ammonium ça attaque, oxyde, compte tenu de la puissance, il n'y avait pas assez d'épaisseur pour résister. L'épaisseur du box même neuf ne pouvait pas résister à la puissance de l'explosion. La carapace n'a pas résisté.

Me CASERO : lien entre charge explosive et profondeur. Les axes de détonation dans 6 directions, est ce qu'une détonation sur le box pourrait expliquer qu'un des axes ait fait moins de dégât ?

M. VAN SCHENDEL : si le tas part du centre, on n'aurait pas eu les endommagements spécifiques genre tétine. Le côté hétérogène c'est simplement le box.

Me CASERO : le lien entre le lieu de l'amorce et la forme cratère cruciforme avec tétine s'il n'y a pas d'amorce à cet endroit, il n'y aurait pas cette forme ?

M. VAN SCHENDEL : oui c'est la signature particulière d'un sens de détonation.

Me BISSEUIL : vous souvenez-vous des constatations sur les endommagements aériens et le fait que vous soyez d'accord avec les constatations faites par ASKINS et BOURGEOIS ?

M. VAN SCHENDEL : oui. M. ASKINS est parti d'un tas plus long mais est arrivé à peu près aux mêmes résultats, il y avait une cohérence.

Me BISSEUIL : sur le point d'initiation, vous étiez en désaccord - COTE 4958 - mais vous vous étiez aperçu que n'aviez pas travaillé selon la même méthode, les experts de la défense avait travaillé sur une longueur du tas du box de 13 mètres, ce qui n'a rien à voir avec la réalité ?

M. VAN SCHENDEL : effectivement, ça ne correspondait pas à la réalité mais le tas était vers l'Est.

Me LEGUEVAQUES : cette pluie de boue située au NO du cratère est-elle liée au vent d'autan ?

M. VAN SCHENDEL : le terme de boue est non approprié, c'est une poussière qui vient en partie par le vent d'autan qui s'est propagé dans le sens de la détonation.

Me LEGUEVAQUES : les fondations (remblai) Est ce que ça peut avoir un effet sur la forme du cratère ?

M. VAN SCHENDEL : c'est négligeable compte tenu de la puissance, le sol était comparable.

Me LEGUEVAQUES : si expérience en laboratoire avec petites charges, y a t-il un sens ou pas ?

M. VAN SCHENDEL : la puissance a donné quelques signatures par rapport aux terres projetées. En laboratoire, on peut avoir des réceptacles différents à condition de préciser la méthodologie. C'est pas la nature du sol qui pouvait changé la forme du cratère.

Me LEGUEVAQUES : le point le plus profond du cratère ne correspond pas forcément au point d'initiation ?

M. VAN SCHENDEL : non certainement pas et ce compte tenu de la forme du cratère.

Me COURREGÉ : le point d'initiation, vous avez dit c'est le box et surtout à cause des projections de terre, c'est contradictoire avec le film du 21 septembre, il y a une trace blanche ?

M. VAN SCHENDEL : au plus près du cratère, il n'y a rien, c'est de la fumée des palettes.

Me COURREGÉ : dans vos photos, il n'y a pas de terre or dans le film de CHAPPELLIER, il y a de la terre.

M. VAN SCHENDEL : il n'y en a pas à l'est, il y en a au Sud Nord Ouest.

Me COURREGÉ : profil est ouest du cratère, on voit les tas positionnés ?

M. VAN SCHENDEL : la détonation partant dans le sens une fois détonation à l'intérieur de la structure qui détonne il y a un effet de poussée qui continue à pousser la terre, c'est normal que la partie à l'Ouest se trouve en deçà. La structure qui pousse fait une résultante qui part d'est en ouest entre le muret et le tas, il y avait une pente de 30 ° et le sommet du tas se trouve au moins à 4 mètres et il peut y avoir des résidus sur le muret.

Me COURREGÉ : la masse qui a détonné est à plusieurs mètres ?

M. VAN SCHENDEL : ce n'est pas un point, c'est plat. On trouve un fond plat constant sur la poussée de la détonation qui est décalé.

Me COURREGÉ : M. BERGUES a indiqué 17 tonnes de semelles dans le box, ça fait une grosse masse ?

M. VAN SCHENDEL : il n'y avait pas une épaisseur aussi importante de produit dans le box que dans le tas principal.

Me COURREGÉ : la semelle a détonné ou pas ?

M. VAN SCHENDEL : si semelle trop fine, ça ne peut pas détonner. On fait la différence entre semelle du Tas et du box.

Me COURREGÉ : position des tas nitrate d'ammonium industriel ?

M. VAN SCHENDEL : sous le tas du box il y a une excavation entre 3,5 m et 4,50 mètres à la verticale du muret. Le jour de la reconstitution le 9 ou 11 octobre, le conducteur déposait le tas contre le tas précédant.

Me COURREGÉ : M. FAURE posait toujours les tas au même endroit.

M. VAN SCHENDEL : oui. M. PRESLE a démontré que lorsque le tas du box détonnait cela faisait détonner le tas principal.

Me COURREGÉ : M. PRESLE a admis qu'il ne peut y avoir une mise en détonation par sympathie. Pour lui, un seul tas.

M. VAN SCHENDEL : c'était pour le tas nitrate d'ammonium industriel qu'il avait mis un peu différemment. On a rapproché les tas. On les a positionnés par rapport à l'empreinte qui est ressortie des relevés au niveau du cratère.

Me COURREGÉ : constatations aspect détonique. L'épicentre est au milieu du tas.

M. VAN SCHENDEL : c'est la croisée des chemins d'où partent les endommagements les plus forts.

Me COURREGÉ : c'est le début de la cratérisation ?

M. VAN SCHENDEL : non je n'ai pas dit ça.

Me COURREGÉ : expliquez en quoi le point de départ de la croix d'endommagement soit au centre du tas et donc la thèse accidentelle privilégiée ?

M. VAN SCHENDEL : cet épicentre c'est le barycentre, c'est une charge de surface qui a explosé et a creusé le cratère à cœur. Une partie du manteau était partie et en surface cela n'a pas détonné, c'est pour cela que l'on dit à cœur. Le nitrate ne peut pas détonner, c'est sa spécificité.

Me COURREGÉ : c'est pas lié à l'épicentre ?

M. VAN SCHENDEL : je ne peux pas répondre. Le centre des endommagements venait de l'épicentre. Le nitrate d'ammonium a une épaisseur critique, il ne peut pas détonner.

Me COURREGÉ : le manteau qui n'a pas explosé c'est en raison de l'épaisseur critique ?

M. VAN SCHENDEL : il faut avoir une couverture, le nitrate d'ammonium est un oxydant pas un explosif en lui-même. Il est paresseux en matière de détonation. Il peut

détonner quelques heures après.

Me COURREGÉ : double bruit.

M. VAN SCHENDEL : dans le creusement du cratère, on a cherché le temps de cratérisation et on a pensé bégaiement. Au travers de la cratérisation on a pu voir qu'il y avait une certaine continuité dans la forme du tas.

Me COURREGÉ : abandon du double bang ?

M. VAN SCHENDEL : on n'a jamais dit double bang.

Me COURREGÉ : double bruit ?

M. VAN SCHENDEL : ce n'est pas un signe.

Me COURREGÉ : pas de regret sur les fondations ?

M. VAN SCHENDEL : on rentre dans un milieu pratiquement homogène ce qui nous intéressait c'est la signature. La terre est tellement résistante que la résistance du mur ne change rien dans l'histoire de la détonation ; tous les relevés importants sont dans l'axe de l'épicentre.

Me COURREGÉ : fondations poinçonnées dans le sens de l'est, endommagements majeurs ?

M. VAN SCHENDEL : pas beaucoup, elles le sont car le tas du box était à 18 mètres environ, avec la charge au milieu du box c'est cohérent, pas illogique. La fondation du mur au nord a disparu. On l'a retrouvée écartée, 3,5 tonnes équivalent TNT c'est important.

Me COURREGÉ : pas effet cruciforme à 3 branches ?

M. VAN SCHENDEL : je ne souscris pas à votre analyse.

Me COURREGÉ : comment poinçonné ?

M. VAN SCHENDEL : la puissance de l'explosion pousse au sol. Il peut y avoir des effets inertie liés à la terre.

Me COURREGÉ : que se passe t-il à l'est ?

M. VAN SCHENDEL : les éjectas de terres sont trouvés à l'ouest et à l'est moins.

Me COURREGÉ : terre aspirée vers l'ouest et les fondations à l'est.

M. VAN SCHENDEL : un box qui explose on n'a pas trouvé trace du muret, le box étant important c'est normal ce type d'endommagement en sous sol.

Me BONNARD : superposition du cratère avec le bâtiment; Pourquoi tout s'arrête à l'aplomb du mur du box à l'est ?

M. VAN SCHENDEL : c'est le sommet de la pente Est. La dalle s'est relevée parce que c'est le cratère qui a poussé.

Me BONNARD : quel sommet ?

M. VAN SCHENDEL : on a vu la dalle relevée et c'est ce que l'on voit c'est ce que le cratère a poussé. On est au sommet du cratère.

Me BONNARD : sous le convoyeur, amas de terre

M. VAN SCHENDEL : sous le convoyeur c'est la fin du cratère, on est dans le box, il est à cheval. Il n'y a pas de terre.

Me BONNARD : au delà de la dalle soulevé on voit un amas de terre ?

M. VAN SCHENDEL : le convoyeur passait à ras, il est tombé à l'ouest de sa position d'origine et obligatoirement à cheval sur le mur ou plutôt plus au début du box que sur le quai de chargement. Pas de terre sur le relevé de dalles. Le convoyeur est sur le haut des lèvres du cratères.

Me BONNARD : M. SOMPEYRAC a reconnu qu'il n'avait pas effectué les relevés.

M. VAN SCHENDEL : M. KASSER ne pouvait pas mesurer sous le convoyeur, mais on a vu une échancrure, c'est plus bas que ouest.

Me BONNARD : il n'y a pas de mesure.

M. VAN SCHENDEL : les relevés sont précis.

Me BONNARD : bout de dalle ?

M. VAN SCHENDEL : bout du quai du chargement.

Me MONFERRAN : Est ce que vraiment on n'est pas dans la déduction même intelligente, pas de certitude scientifique ?

M. VAN SCHENDEL : par rapport à tout ce qui a été fait, de l'analyse des endommagements, par rapport aux conclusions, je n'ai pas de doute, une seule explosion dans le sens est ouest avec un flash et des fumées qui sortent du cratère.

Me MONFERRAN : marge d'erreur car le phénomène jamais vu ?

M. VAN SCHENDEL : quelques marges d'erreurs possibles, il y a des certitudes. C'est un puzzle qui s'est construit et ensuite un édifice.

Audience suspendue à 18 h 26 - reprise à 18 h 45.

Audition de M. CAMERLYNCK Christian :
49 ans - chercheur à l'université - PARIS 6ème

A prêté le serment de témoin conformément à l'article 446 du code de procédure pénale de "dire toute la vérité, rien que la vérité".

Autorisation d'utiliser un power point.

Projection du power point.

Me FOREMAN : les experts judiciaires ont indiqué trajectoire est en ouest.

M. CAMERLYNCK : c'est une des solutions mais il y en a d'autres.

Me LEGUEVAQUES : vous n'intégrez pas la puissance ?

M. CAMERLYNCK : on ne regarde pas les problèmes d'amplitudes. On joue sur la forme des signaux.

Me LEGUEVAQUES : amplitude effet sur affaiblissement du signal ?

M. CAMERLYNCK : non

Me LEGUEVAQUES : on peut dire qu'une seule explosion ?

M. CAMERLYNCK : je n'ai pas travaillé sur 2 explosions. Je travaille sur la 1^{ère} seconde du signal OMP.

Me LEGUEVAQUES : explosion unique au sol ?

M. CAMERLYNCK : ce n'est pas l'objet de ma présentation.

Me LEGUEVAQUES : site AZF, exclusion sur site de la SEMVAT ou de la SNPE ?

M. CAMERLYNCK : c'est sur le site AZF

Me LEGUEVAQUES : différences entre basses et hautes fréquences .

M. CAMERLYNCK : je n'ai pas travaillé sur les dispersions. Le milieu sous sol n'est pas élastique.

Me LEGUEVAQUES : basses et hautes fréquences influence sur le calcul ?

M. CAMERLYNCK : pas sur la 1^{ère} seconde du signal.

Me LEGUEVAQUES : elle est basée sur comparaison entre 2 tests de 2004 ?

M. CAMERLYNCK : oui

Me LEGUEVAQUES : vitesse moyenne des ondes sismiques ?

M. CAMERLYNCK : pas besoin d'être précis sur la vitesse sismique. Si on augmente la distance entre le capteur et un essai de tir cela augmente.

Me LEGUEVAQUES : paramètres vitesse sismique déterminant pour corrélation ensuite?

M. CAMERLYNCK : un des éléments, c'est un paramètre qui vient de l'observation

Me LEGUEVAQUES : rapport de M. VAN SCHENDEL le 06 décembre. Vitesse sismique retenue ?

M. CAMERLYNCK : c'est une vitesse moyenne. Chaque couche aura sa vitesse de propagation. Sur un temps de parcours, les ondes sismiques ont traversé des courbes de plus en plus rapides.

Me LEGUEVAQUES : comment autant de différence ?

M. CAMERLYNCK : la vitesse de propagation est dans la couche la plus profonde, cela ne perturbe pas le calcul.

Me LEGUEVAQUES : éléments de M. LACOUME prise en compte observations M. SOUTOUL. Vous n'avez pas tenu compte pour corriger, vérifier votre analyse ?

M. CAMERLYNCK : je l'ai regardé il y a quelques années. Le signal de M. SOUTOUL n'a pas la qualité requise pour ce travail.

LE MINISTÈRE PUBLIC : que pensez vous de la carte sur évaluation de LACOUME ?

M. CAMERLYNCK : elle correspond à celle que j'ai présentée dans les valeurs de corrélation.

LE MINISTÈRE PUBLIC : on a des meilleures corrélations pour un sens de propagation à l'est.

M. CAMERLYNCK : c'est un des points de désaccord avec M. LACOUME. Le sens effet retard n'a rien à voir avec le sens de propagation.

LE MINISTÈRE PUBLIC : conclusions c'était que le point d'initiation c'était plutôt à l'est et carrément à l'extrémité est, conclusions proches de M. LACOUME ?

M. CAMERLYNCK : c'est ce que j'ai écrit

LE MINISTÈRE PUBLIC : seul rapport de vous ?

M. CAMERLYNCK : vous avez raison.

LE MINISTÈRE PUBLIC : pourquoi aujourd'hui vous tirez une conclusion différente ?

M. CAMERLYNCK : on n'avait pas exploré l'ensemble des bonnes solutions. Mais on a des bonnes vitesses moins rapides. Ce n'est pas un travail solitaire et les conclusions ne sont pas forcément différentes.

LE PRÉSIDENT : page 17 du rapport : vous écrivez : aucune solution impliquant une solution d'Est en Ouest :

M. CAMERLYNCK : plusieurs tentatives. On n'avait pas à faire l'opération de transformation de source en surface et en profondeur. c'est une tentative académique. On a une source unique.

LE PRÉSIDENT : je n'ai pas l'impression que c'était une tentative académique ; en tout cas, ce n'était écrit.

M. CAMERLYNCK : c'est une des tentatives. Pour arriver à un certain résultat.

LE PRÉSIDENT : la reconstruction du premier signal est possible et vous faites varier la vitesse de l'explosion mais la propagation doit se faire d'est en ouest. Que pouvez vous dire ?

M. CAMERLYNCK : tableau page 21 deux réflexions, les coefficients de corrélation sont moins bons que ceux présentés aujourd'hui. Je ne prenais pas bien en compte les inter-corrélations.

LE PRÉSIDENT : page 22 du rapport de 2006. A quoi correspondent les distances ? Où situez vous l'origine en 2006 ?

M. CAMERLYNCK : à 5 m à l'ouest du muret.

LE PRÉSIDENT : c'est différent entre vos analyses ?

M. CAMERLYNCK : pas complètement différent, les résultats se sont améliorés.

Audition de NICOLETIS Serge

57 ans - salarié dans le groupe TOTAL - demeure à Ruel Malmaison

A prêté le serment de témoin conformément à l'article 446 du code de procédure pénale de "dire toute la vérité, rien que la vérité".

Autorisation d'utiliser un power point.

Projection du power point.

Me TOPALOFF : distance de 10 m entre tas principal et muret.

M. CARRERE : peut être que le choix par la défense d'un expert qui est un salarié de Total est la démonstration que la thèse soutenue par cet expert est la thèse que les prévenus soutiennent le moment venu, il sera utile d'interroger les prévenus.

M. NICOLETIS : on démontre. On a étalonné la partie ouest, on peut déterminer qu'elle est l'extension de ce cratère partie ouest . On le déplace vers l'est. . On s'aperçoit que le cône plus à l'est reste à une dizaine de mètres du muret.

Me TOPALOFF : pourquoi cela fonctionne bien du tas principal au box mais pas du box vers le tas donc est en ouest. ?

M. NICOLETIS : à cause de la distance et de la quantité du nitrates dans le box.

Me TOPALOFF : pourquoi la distance ne joue que dans un sens ?

M. NICOLETIS : c'est pas la même quantité.

Me TOPALOFF : 11 tonnes ne pourraient pas franchir 10 mètres ?

M. NICOLETIS : si mais elles ne pourraient faire exploser le tas principal.

Me TOPALOFF : c'est en débat

M. NICOLETIS : personne n'a donné la quantité du tas.

Me TOPALOFF : un trou sous le box

M. NICOLETIS : Vous êtes dans le bec de canard, la rampe ou les courbes se rétrécissent avec forme circulaire au milieu.

Me LEGUEVAQUES : forme du cratère circulaire ?

M. NICOLETIS : il est ovoïde.

Me LEGUEVAQUES : : avez- vous une idée de la forme du grand tas de nitrates par rapport au muret ?

M. NICOLETIS : un tas de granulés repose en équilibre avec un angle de 30 °.

Me LEGUEVAQUES : la CEI a estimé que la masse du grand tas sans la semelle représente 385 tonnes en moyenne. En 2009, il est indiqué que la longueur du tas est de 32 mètres ?

M. NICOLETIS : J'accordais trop d'importance au coup de hache, mais en fait il y a une symétrie et si erreur de 2 mètres cela donne une erreur de 4 m. Le tas maximum mangeait déjà du terrain. Le volume de la rampe est de 9 %.

Me LEGUEVAQUES : mangeait du terrain par rapport à qui ?

M. NICOLETIS : au volume réel. Je me m'explique pas le volume de la rampe.

Me LEGUEVAQUES : je prend le volume de M. SOMPAYRAC supérieur à 30 m ?

M. NICOLETIS : non, si on ne fait pas cette construction on est contraint. Ça joue sur les élongations. Il y a 3 mètres de différence entre les deux. Si on fait une construction du tas physique, vous ne pouvez pas le mettre sur le muret.

Me LEGUEVAQUES : le volume retenu par les experts et la masse retenue par la CEI longueur de tas de 30 M ?

M. NICOLETIS : une longueur de 22 mètres donc en dessous de la CEI.

Me LEGUEVAQUES : il y a hors semelle 385 tonnes en moyenne, j'ai un volume après explosion de 8000 ou 8900 M³, calculs scientifiques ?

M. NICOLETIS : Calculs indépendants

Me LEGUEVAQUES : paramètres pas cohérents

M. NICOLETIS : ma présentation à sa cohérence.

Me TOPALOFF : cratère hypothétique selon vous sous le box ?

M. NICOLETIS : un cratère c'est une forme circulaire

Me TOPALOFF : dénivellation sous le box ?

M. NICOLETIS : c'est l'existence de la rampe. Cratère c'est l'ensemble du volume.

Me TOPALOFF : pourquoi en dehors du cratère ?

M. NICOLETIS : c'est dans le trou.

Me TOPALOFF : il y a un trou sous le box ?

M. NICOLETIS : personne ne le conteste. C'est une forme je ne peux pas l'expliquer qui n'est pas lié au tas principal.

LE MINISTÈRE PUBLIC : extrémité ouest. vous la déplacez vers l'est. 1^{ère} difficulté. c'est un postulat que la tas a une hauteur et largeur constante.

M. NICOLETIS : c'est une forme simple.

LE MINISTÈRE PUBLIC : vous l'avez mis à 5,60 mètres mais la CEI à 13,70 mètres donc explosion différente.

M. NICOLETIS : 5,60 mètres c'est le volume sur lequel on s'accorde.

M. HUYETTE : vous dites l'explosion s'est déplacée de la gauche vers la droite ?

M. NICOLETIS : oui, c'est celle du tas principal, c'est Ouest vers Est,

M. HUYETTE : de l'ouest vers l'est ?

M. NICOLETIS : oui

M. HUYETTE : explosion ouest vers est est-ce compatible avec l'affirmation de CAMERLINK sens de propagation est en ouest ?

M. NICOLETIS : on est dans 2 contextes différents M. CARMERLINK essaie de reconstituer un signal est en ouest mais peut expliquer en partant ouest en est. Hypothèse tas principal qui a explosé et tas de nitrates derrière un muret.

M. HUYETTE : vous avez indiqué que si vous ne présentiez pas dans la forme le même rapport, le contenu n'a pas changé. Comparaison avec les témoignages. Vous avez dit le cratère enveloppe les déclarations des salariés donc aucun salarié ne l'a situé à moins de 6 mètres.

M. NICOLETIS : on a eu tort d'écrire cela, en fait de tous les témoignages de la figure, on a changé celui de CAZENEUVE et a donc renoncé d'en parler.

M. HUYETTE : pourquoi cet adjectif tous puisque 3 ?

M. NICOLETIS : c'est ceux sur la figure.

Me COURREGÉ : précision du petit tas : entre 5,50 et 6 mètres. C'est ce qui ressort de la reconstitution. Le petit tas à 13 mètres, erreur de la CEI.

Me COURREGÉ : votre méthode permet de prendre en considération la question du volume détonnant ?

M. NICOLETIS : tas le plus simple possible. Il faut utiliser là où la zone avait une régularité. Relation tas de nitrates et taille du cratère. Fondamental. On aurait pu ajuster un peu mieux. Je veux garder des effets du 1^{ère} ordre.

Me COURREGÉ : emplacement des tas. c'est celui qui a détonné ?

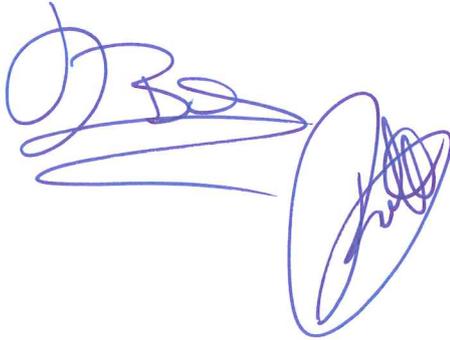
M. NICOLETIS : c'est celui qui a créé cette empreinte dans le sol.

Me FOREMAN : concernant votre appartenance au personnel de Total. Est ce que vos conclusions vous ont été imposées, dictées ?

M. NICOLETIS : nous sommes des scientifiques. Je suis rentré dans cette affaire avec une certaine distance, même objectif, pas de parti pris de ma part. Je n'ai pas essayé de biaiser mes résultats.

Audience levée à 21 H 39.

LES GREFFIERS



LE PRESIDENT

